



Le voisin refuse de faire des travaux!

Par **françois 974**, le **03/12/2008** à **07:28**

Bonjour
En février 2008, j'ai acheté un studio destiné à la location. Un mois plus tard, le locataire signalait des auréoles d'humidité au niveau du plafond de la salle d'eau. Immédiatement, nous avons contacté: le locataire de l'appartement du dessus, l'agence qui gère l'appartement du dessus (le propriétaire vit à l'étranger), le syndic et notre assurance.
Le syndic a fait venir un plombier qui a identifié l'origine des fuites d'eau: "le bac à douche de l'appartement du dessus est cassé, l'eau s'infiltré dans la dalle et suit les canalisations d'évacuation des eaux usées. L'eau ressort au niveau du plafond de mon appartement."
Le syndic nous indique qu'il n'est pas responsable et que nous devons traiter avec l'agence qui gère l'appartement du dessus. Et là problème, malgré les lettres recommandées, l'agence nous annonce que le propriétaire ne veut pas entreprendre de travaux.
En 10 mois, nous sommes à notre quatrième locataire. A chaque fois, notre assurance paye les travaux (mais refaire des peintures sur un mur et un plafond humide ne sert à rien!)
Comment puis je faire pour contraindre le propriétaire du haut à effectuer des travaux chez lui? Que dois je faire?
Merci

Par **Marion2**, le **03/12/2008** à **11:06**

Bonjour,
Envoyez une lettre recommandée AR à l'agence qui gère l'appartement du dessus afin qu'elle intervienne auprès du propriétaire pour que des travaux soient entrepris dans les meilleurs délais.
Par ailleurs, je suppose que vous devez avoir une protection juridique avec votre assurance, demandez lui d'intervenir également auprès de l'agence.
Cordialement